



Date de dépôt : 13 septembre 2023

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Philippe Morel, Helena Rigotti, Francine de Planta, Véronique Kämpfen, Fabienne Monbaron : Pour une gestion efficiente et durable des remplacements

En date du 27 janvier 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- la difficulté des enseignants à trouver des remplaçants en cas d'absence, notamment au primaire ;*
- l'incapacité du service des remplacements de l'enseignement primaire (SeREP) à répondre à la demande ;*
- que le site du SeREP indique que l'inscription de nouveaux remplaçants auprès du service est fermée¹ ;*
- que les enseignants sont contraints d'effectuer des recherches avec leurs moyens, comme dans le groupe Facebook « Remplacements – Ecoles Genevoises » ;*

¹ <https://www.ge.ch/devenir-remplacant/conditions-periodes-inscription-enseignement-primaire>

- *la QUE 1741 « Remplacements à l'école primaire : le service des remplacements est-il en crise ? »² ;*
- *que le département de l'instruction publique (DIP) est conscient de la nécessité d'améliorer et de moderniser la gestion annuelle des remplacements ;*
- *qu'une part importante de la gestion du personnel remplaçant intérimaire est réalisée au travers de processus manuels ;*
- *que des travaux sont en cours depuis 2015 pour moderniser les outils de gestion des remplacements ;*
- *que des solutions pourraient être développées par des entreprises locales dans les 6 mois pour des investissements extrêmement limités ;*
- *qu'une solution automatisée permettrait des reports de ressources humaines dans d'autres domaines prioritaires pour le DIP,*

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place sans délai une solution informatique pour la gestion des remplacements à l'école genevoise.

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01741A.pdf>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, le constat effectué par le Grand Conseil faisait état d'une grande difficulté à trouver des remplaçantes et remplaçants, particulièrement pour l'enseignement primaire, et déplorait les processus et outils informatiques en place, qui ne permettent pas de répondre de manière adéquate aux besoins de l'institution et du personnel remplaçant. Des problèmes de surcharge et d'inadéquation d'utilisation des ressources internes étaient constatés, pouvant aller jusqu'à des défauts quant à la prestation délivrée aux élèves. Il a été demandé à ce qu'une solution informatique centralisée soit mise en place rapidement afin de gérer le processus de remplacement de manière fiable.

Au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après : DIP), la gestion des remplaçantes et remplaçants au primaire est une préoccupation partagée. Le DIP a orienté son travail autour de la réalisation d'un logiciel qui permettra de prendre en charge l'ensemble du processus pour tout le département, celui-ci ayant la conviction qu'un projet départemental permettra également de fédérer l'ensemble des forces autour d'un même outil et de développer la réflexion et les pratiques quant à l'organisation des remplacements au sein du DIP.

Le DIP a effectué une étude comparative des pratiques en termes de gestion du personnel remplaçant dans les cantons romands et au sein des institutions subventionnées du domaine de la santé, lesquelles ont également des besoins importants en termes de remplacements.

Ces analyses comparatives ont permis l'élaboration d'un rapport qui développe, dans un premier temps, une analyse globale de l'organisation du travail et des outils informatiques en place, ceci en regard avec l'existant interne – géré notamment via Excel, Access ou SharePoint – et externe des autres cantons et institutions, via des outils informatiques spécifiques tels que IS-Academia, MIREO, ISM ou GER.

Ce rapport propose des options pour l'optimisation de la gestion des remplaçantes et remplaçants au DIP par la création d'outils informatiques, mais également des pistes d'amélioration de l'organisation du travail, les deux éléments étant étroitement liés.

Conformément au processus de gestion des demandes informatiques au sein de l'administration cantonale, le DIP a, sur la base des constats et de l'analyse métier émanant de ce rapport, formalisé et priorisé une demande d'outil informatique auprès de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (ci-après : OCSIN).

Courant mai 2023, l'OCSIN a débuté l'examen de la demande, étant précisé qu'une partie des besoins du département est déjà intégrée au programme SAFE (suivi et administration de la formation et de l'enseignement – cf. loi 13162, du 23 mars 2023), adopté en mai 2023; la planification détaillée de ce programme est en cours d'établissement. Dans ce cadre, en juin 2023, le comité de pilotage du programme SAFE a décidé le lancement d'une étude pour déterminer les modalités d'une intégration de la gestion des remplacements dès le premier lot du programme, pour lequel la mise en production est attendue pour la rentrée scolaire 2025.

Dans l'attente de cette réalisation, le travail de collaboration va se poursuivre et s'intensifier entre le métier et les services informatiques au travers de complément d'analyse et de protocoles de tests.

En parallèle du développement informatique, différentes démarches organisationnelles vont se mettre en place afin d'optimiser la gestion des remplacements au DIP. La décentralisation du traitement des factures au sein des établissements primaires sera finalisée à la fin de l'année scolaire 2023-2024, mettant ainsi fin au régime des cartes jaunes et du traitement papier des factures. Une évolution réglementaire pour réguler la situation des remplaçantes et remplaçants de très longue durée est en cours en vue d'une mise en place au plus tard à la rentrée 2024. Des tableaux de bord permettant un pilotage du dispositif avec des indicateurs plus fins de gestion des remplaçantes et remplaçants sont en cours de consolidation; ils seront opérationnels d'ici la fin de l'année civile 2023. Enfin, une réflexion autour de l'optimisation de la gestion des différents secteurs de remplacements du DIP en vue d'une mutualisation des forces et des outils sera conduite lorsque les nouveaux moyens informatiques que la présente motion requiert seront opérationnels; ceux-ci permettront une organisation du travail modernisée, plus agile et plus efficiente.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS